

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 DÉCEMBRE 2024 à 19h00

**Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 23 décembre 2024 à 19h00 en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, Maire. M. Bernard Vanpoperinghe a assuré le secrétariat de la séance.**

**Etaient présents :** M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, M. Dambricourt, M. Vanpoperinghe secrétaire de séance, Mme Becquet, M. Charlemagne, Mme Scotté, M. Courtin, M. Buckman, Mme Delhaye, M. Odièvre, M. Revillon, M. Penez, M. Blin.

**Absents :** Mme Binet (procuration à M. Avart), Mme Cabre (procuration à M. Deschodt), Mme Soltysiak (procuration à Mme Scotté), Mme Wuyts (procuration à M. Buckman), M. Marie (procuration à M. Blin), Mme Cadet (procuration à M. Ducrocq), Mme Voet (procuration à M. Penez).

*Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité. L'intégralité de leur contenu est en ligne sur le site [www.watten.fr](http://www.watten.fr) et peut également être consultée en mairie.*

### **Tarifs des services publics locaux**

Les tarifs de location des salles communales sont relevés de 10 € pour la location aux extérieurs, les tarifs pour les wattenais restent inchangés. La tarification des concessions et case du columbarium reste inchangée sauf la concession au cimetière pour 30 ans relevée de 36 à 40 € le m<sup>2</sup>.

Tarifs du marché : 6 tarifs différents étaient en vigueur pour le marché. Dans un souci de simplification il n'y aura plus que 4 tarifs : moins de 2m : 1 € ; étal inférieur ou égal à 5 m ou camion : 4 € ; étal entre 5 et 10m : 6 € ; étal supérieur à 10m : 8 €.

Friterie ou pizzeria sans électricité : 4 € par jour, avec électricité 9 €, terrasse : 15€/m<sup>2</sup> et par an. Les autres droits ne subissent pas d'augmentation. *Adoption à l'unanimité.*

### **Indemnités de gardiennage**

Il est proposé de fixer pour l'exercice 2024, à 625 € le montant de l'indemnité annuelle accordée aux gardiens du cimetière et des parcs de jeux (elle était de 600 € pour 2023).

L'indemnité de gardiennage de l'église est quant à elle fixée par arrêté préfectoral. Pour l'année 2024 le montant est fixé à 503,42 € pour le

gardien de l'église. Ces indemnités sont réparties entre les agents communaux ayant effectué le service. *Adoption à l'unanimité.*

### **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

En attendant le vote du budget, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il est proposé au conseil de faire application de cette disposition à hauteur maximale de 157 988,81 € soit 25% de 631 955.27 €. *Adoption par 19 voix pour et 4 abstentions.*

### **Forfait matériel pédagogique**

La commune a l'obligation de couvrir les dépenses pédagogiques de ses écoles publiques, pour lesquelles elle est libre d'accepter ou non de recevoir des élèves extérieurs. En ce qui concerne l'école privée, cette obligation porte uniquement sur les élèves wattenais. Pour l'année 2024/2025 ce forfait a été fixé à 50 € par élève wattenais et extérieurs pour les écoles publiques et par élève wattenais pour les écoles privées. *Adoption à l'unanimité.*

### **Forfait sorties pédagogiques**

Un forfait de 30 € par élève a été instauré en 2023/2024 à titre expérimental pour financer les sorties et spectacle des élèves de l'école Fortry. Ce dispositif s'avère satisfaisant, il est donc proposé de reconduire cette aide pour l'année 2024/25. *Adoption à l'unanimité.*

### **Aide exceptionnelle à Mayotte**

Au vu des événements dévastateurs qui viennent de frapper Mayotte (cyclone Chido), M. le Maire propose

aux élus de verser une aide exceptionnelle à une association humanitaire reconnue. Une contribution de 500 € sera versée à la Fondation de France. *Adoption à l'unanimité.*

### **Création de postes**

Suite à un départ en retraite d'une adjointe technique territorial à temps complet il s'avère nécessaire de réorganiser le service effectué à la cantine et à l'entretien des locaux qu'elle effectuait. Pour assurer ces missions de surveillance et d'entretien de la cantine, entretien de la mairie et de la salle Decool, il est proposé au conseil de créer deux postes à temps partiel. *Adoption à l'unanimité.*

### **Instauration d'une participation au financement des contrats de prévoyance**

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune souhaite participer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance. Cette participation est obligatoire et sera prise en charge au tarif de 7 € mensuel par agent. *Adoption à l'unanimité.*

### **Sivom : participation communale**

M. le Maire a rappelé aux élus les champs d'intervention du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme pour lequel la commune adhère à la compétence générale ainsi qu'à la compétence espaces verts. La participation communale au budget 2025 du SIVOM s'élève à 245 984 €. Le conseil décide de reconduire la part budgétisée à hauteur de 140 000 € et la part fiscalisée à hauteur de 105 984 €. *Adoption à l'unanimité.*

### **Territoire Energie Flandre – Cotisations communales 2025**

Par délibération en date du 28 novembre 2024, le Comité syndical du TEF a délibéré sur le montant des cotisations 2025. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune adhère aux compétences, avec cotisation suivantes par habitant : électricité : 4,20 € ; gaz : 0,60 € ; télécommunications et numérique : 1,55 € ; éclairage public : 3,80 € ; bornes rechargement voitures électriques : de 205 à 820 € par an selon le type de borne. Le conseil décide la reconduction du règlement fiscalisé de ces cotisations pour 2025. *Adoption à l'unanimité.*

*A l'issue de la réunion une présentation de l'avancement des travaux préparatoires à la construction du nouveau Centre socio-Culturel a été faite aux élus.*